

Direction Générale des Services  
JN.V/S.M/M.S  
N°AR-2026-238

Envoyé en préfecture le 22/06/2026  
Reçu en préfecture le 22/06/2026  
Publié le  
ID : 059-215903832-20260608-AR\_2026\_238-AI

République Française  
Département du Nord

**Ville de Marly**

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Objet :** MODIFICATION DE L'ARRETE AR-2026-120 PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A MADAME CELINE PLATEEL-THUIN, 3<sup>ème</sup> ADJOINTE AU MAIRE

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales notamment ses articles L.2122-18: « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal », et L.2122-23 : « Sauf disposition contraire dans la délibération portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18. Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du maire, par le conseil municipal » ;

Considérant l'arrêté AR-2026-120 du 30 mars 2026 portant délégation de fonction et de signature à Madame Céline PLATEEL-THUIN ;

Considérant la nécessité, pour assurer le bon fonctionnement des services, de préciser et d'étendre le champ des actes pouvant être signés par l'adjointe déléguée ;

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Pendant la durée du mandat municipal, Madame Céline PLATEEL-THUIN reçoit délégation sous ma surveillance et ma responsabilité, dans les domaines suivants : **Urbanisme et Accessibilité**,

- **Urbanisme réglementaire :** l'ensemble des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme, autorisations de travaux, déclarations d'intention d'aliéner) émanant des pétitionnaires privés, publics ou Ville.
- **Les actes notariés :** cessions et acquisitions, à titre gracieux, à titre onéreux, en procédure amiable, legs et préemption, avec diverses institutions, particuliers, bailleurs sociaux, associations, SCI,...
- **Modifications foncières et alignement :** les procès-verbaux et plans relatifs aux modifications foncières et arrêtés d'alignement.
- **Préemption et priorité :** les documents relatifs à l'exercice du droit de préemption ou de priorité.
- **Adressage et numérotation :** arrêtés d'adressage et numérotation.
- **Accessibilité :** suivi du plan de mise en accessibilité des établissements recevant du public, de la voirie et des espaces publics.
- **Commissions de sécurité :** échanges avec les commissions de sécurité et les visites périodiques.
- **PMR :** présidence et animation de la commission PMR.

**Article 2 :** Madame Céline PLATEEL-THUIN pourra signer tous les actes énum

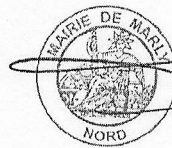
**Article 3 :** La signature par Madame Céline PLATEEL-THUIN devra être précédée de la formule indicative suivante « Pour le Maire et par délégation, l'Adjointe déléguée, Madame Céline PLATEEL-THUIN ».

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, publié, et une copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Valenciennes ainsi qu'au Receveur municipal.

Fait à Marly, le 8 juin 2026

Le Maire,

Jean-Noël VERFAILLIE



Notifié à l'intéressée, le .....

Signature de l'intéressée :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture le 22/06/2026  
et de la publication le 22/06/2026.